

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation de l'administrateur de l'Académie de
recherche et d'enseignement supérieur**

A.Gt 16-01-2019

M.B. 04-02-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, son article 23;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 décembre 2013 relatif au cadre et au statut administratif et pécuniaire des membres du personnel de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 avril 2014 portant désignation de l'Administrateur de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES);

Vu la proposition de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur du 19 décembre 2018;

Sur proposition du Vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias et du Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le mandat d'administrateur de l'Administrateur de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, attribué à Monsieur Julien NICAISE par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 avril 2014, est renouvelé à partir du 1^{er} juin 2019.

Article 2. - Le Ministre de l'Enseignement supérieur et le Ministre de la Fonction publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 16 janvier 2019.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge de l'Égalité des chances et des Droits des Femmes,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,

A. FLAHAUT